

**Note d'information sur les soutiens de
la Caf 35 en matière d'inclusion en
Alsh
Février 2026**

Le complément inclusif pour le renfort de personnel :

- * 3,90€ par **heure de présence réelle** (heure d'arrivée/heure de départ) des enfants/adolescents bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- * Pour **tous** les enfants/adolescents bénéficiaires de l'AEEH : allocataires Caf, allocataires Msa, non-allocataires au **prorata temporis de leur droit** (comptabilisation au titre du complément inclusif à partir de la date de prise d'effet du bénéfice de l'AEEH)
- * Heures spécifiquement déclarées lors des déclarations prévisionnelles et réelles et paiement du complément inclusif en totalité au réel

Les subventions pour l'achat de matériel adapté et/ou pédagogique spécifique :

- * 80% de la dépense (HT pour les collectivités et TTC pour les associations) dans la limite de 3 000€ de subvention par an et plancher de subvention à 1 500€
- * Dossier de demande de subvention devant faire apparaître l'objet de la demande, le descriptif du projet et le budget prévisionnel avec devis, captures d'écran de panier d'achat et/ou tableau descriptif des achats et de leurs coûts à l'appui
- * Demande à déposer auprès de la Caf (subventions@caf35.caf.fr) avant d'avoir procédé aux achats et pour le 31 août 2026 au plus tard

Les subventions pour l'organisation de temps de sensibilisation :

- * Organisation de temps forts, spectacles, ateliers, rencontres, festivals, etc. visant à sensibiliser les publics accueillis (enfants/ados/parents) à l'inclusion
- * 80% de la dépense (HT pour les collectivités et TTC pour les associations) dans la limite de 3 000€ de subvention par an et plancher de subvention à 1 500€
- * Les mises à dispositions et contributions volontaires ne sont pas prises en compte dans le calcul de la subvention
- * Les projets de type événementiel public (semaine thématique, salon, festival, etc.) ne peuvent pas être soutenus au-delà de trois éditions.
- * Demande à déposer auprès de la Caf (subventions@caf35.caf.fr) avant la réalisation de l'évènement et pour le 31 août 2026 au plus tard

L'offre de formation à destination des professionnels :

- * Journées de formation sur l'inclusion en ALSH dispensées par Loisirs Pluriel
- * Parcours différenciés : animation (deux jours) et coordination/direction (une journée)

Le soutien au Pôle Ressources Handicap 35 (PRH 35) :

- * Favorise l'inclusion des enfants et adolescents (0—17 ans) en situation de handicap ou en cours de détection dans les différents modes d'accueil et de socialisation
- * Accompagnement des structures et professionnels d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse dans une logique inclusive (sensibilisation des équipes, adaptation des projets d'accueil, diagnostics, etc.)
- * Accompagnement et soutien des familles dans la recherche et l'adaptation d'un mode d'accueil pour leur enfant
- * Organisation de journées territoriales afin de permettre l'acculturation, les échanges de bonnes pratiques et le repérage des ressources locales
- * Cofinancement du fonctionnement du PRH 35 par la Caf, le Département, l'ARS, la Msa et le SDJES

<https://www.pole-ressources-handicap35.fr>

Pour toute question, vous pouvez contacter la chargée de conseil et de développement Accessibilité des publics : offreservicepartenaires@caf35.caf.fr